

MAITRISE ET MANAGEMENT DE L'ENERGIE SUR LE SITE DE CHALAMPE

Politique et engagement de la Direction



Soucieux de limiter l'empreinte environnementale et économique des consommations d'énergie liées à ses activités, l'établissement ALSACHIMIE s'engage à exercer son activité avec la volonté permanente d'améliorer sa performance énergétique, et ainsi réduire son indice énergétique d'au moins 10% en 2030 par rapport à 2019, par l'optimisation des consommations des moyens de production et distribution d'énergie et par la décarbonation de ses énergies primaires en appliquant les principes suivants :

REGLEMENTATION

- Se conformer aux lois et réglementations en vigueur dans le domaine de l'énergie.
- Effectuer une veille réglementaire et technologique dans le domaine de l'énergie.

MANAGEMENT DE L'ENERGIE

- Intégrer le management de l'énergie comme un critère de performance de l'entreprise et faire de l'optimisation des consommations et productions d'énergie une responsabilité partagée par l'ensemble des collaborateurs.
- Etablir et maintenir une démarche d'amélioration continue des objectifs énergétiques d'ALSACHIMIE lors des revues de Direction.
- Former et sensibiliser les collaborateurs afin de les impliquer dans l'amélioration de la performance énergétique de l'établissement.
- Garantir la disponibilité de l'information et des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs et cibles.

POLITIQUE ENERGETIQUE

- Encourager l'ensemble des collaborateurs au respect des procédures et objectifs énergétiques et à la détection des usages énergétiques jugés excessifs.
- Analyser systématiquement les consommations énergétiques et les dérives.
- Intégrer la maîtrise, l'optimisation énergétique et la décarbonation de nos énergies primaires dans les projets.
- Mettre en œuvre une politique d'achat de biens et services économes en énergie.

COMMUNICATION

- Promouvoir notre politique et nos objectifs en matière de gestion de l'énergie auprès de notre personnel, des riverains, des entreprises intervenantes et des sous-traitants pour lesquels notre niveau d'exigence doit être le même que pour celui de nos propres salariés.

Les engagements ainsi que l'efficacité du système de management de l'énergie sont suivis et réévalués lors des revues de Direction. La Direction veille à ce que cet engagement soit connu par l'ensemble du personnel.

Chalampé, le 11/05/2026

B. VAN DE VOORDE	N. PACCOUD	D. FITTE	G. BUZOLICH	B. NEFF	V. RIEDLINGER	D. MATHIS	N. VANSANTE